

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

LA SANTÉ AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

AFIN D'AMÉLIORER LA SANTÉ DE LA POPULATION ET FÉDÉRER LES ACTEURS DE LA SANTÉ, SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION ET L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE BRETAGNE (ARS) SIGNENT UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ.

1. LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS), C'EST QUOI ?

Porté conjointement par l'Agglomération de Saint-Brieuc et l'Agence régionale de santé (ARS), le CLS, résultat d'une co-construction avec plus de 70 acteurs du territoire, s'inscrit dans la continuité du projet régional de santé à l'échelle locale. **Il remet la santé au cœur des politiques publiques locales après un recensement des problématiques de terrain.**

Le CLS se base sur la définition de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : «**un état de complet bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladies ou d'infirmité**».

Le CLS, c'est :

- un **diagnostic** (décembre 2018 à avril 2019), qui a mobilisé 72 professionnels et 14 élus ;
- un **plan d'action** (construit de mai à juin 2019) avec 39 professionnels et 6 élus ;

Le CLS est signé le 23 octobre 2019 pour une durée de 5 ans. Les institutions signataires s'engagent ensemble à suivre le plan d'action.

EN CHIFFRES

↘ **0,84** : indice jeunesse qui illustre un territoire vieillissant. (Supérieur à 1, cet indice marque la prédominance des personnes de moins de 20 ans sur celles de 60 ans ou plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune, plus il est faible et plus la population est âgée) ;

↘ **129** médecins généralistes libéraux sur l'Agglo de Saint-Brieuc (dont 20 sont âgées de 65 ans et plus - soit 15,5% d'entre eux) ;

↘ **3** domaines en tension : la dermatologie, la psychiatrie et la gynécologie ;

↘ **ACTIONS DE PRÉVENTION, une nécessité**
 Cancers, maladies de l'appareil circulatoire, suicide... sont les principales causes de mortalité, liées à la consommations de tabac et/ou d'alcool ;

Dans le plan d'action du CLS, trois thématiques sont abordées :

- la **prévention et promotion de la santé**,
- l'**accès aux soins de premiers recours**,
- les **populations vulnérables et leurs aidants**.

Dans sa méthode, l'Agglomération souhaite favoriser la participation des habitants dans l'organisation, la préparation et/ou la réalisation de l'action.

2. DES PROBLÉMATIQUES LOCALES

- Réduire le **déficit de praticiens** et son impact sur les délais et la qualité de la prise en charge des patients ;
- Réduire les problèmes de **mobilité**, impactant sur l'accès aux soins et les actions de prévention ;
- Réduire les problématiques de **consommation d'alcool** chez les jeunes et les personnes âgées ;
- Accroître la coordination et la **transversalité** entre les acteurs ;
- Réduire les **inégalités territoriales** en santé ;

3. ATTIRER DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ?

Le travail sur l'accès aux soins vise à **attirer des professionnels de santé**, permettant ainsi de limiter les difficultés d'accès aux soins rencontrées par les habitants. Des actions de prévention sont également prévues afin de favoriser la santé des habitants.

Le fait de **remettre la santé au cœur des politiques locales** permet également de travailler sur un aménagement du territoire bénéfique à la santé des habitants.

PLUS D'INFOS

Saint-Brieuc Armor Agglomération
 MATHILDE RIBEAUX
 mathilde.ribeaux@sbaa.fr